

GAZETTE UNIVERSELLE, OU PAPIER-NOUVELLES DE TOUS LES PAYS ET DE TOUS LES JOURS.

Du LUNDI 16 Juillet 1792

P O L O G N E.

De Varsovie, le 27 juin.

DEPUIS le 23, il n'est rien venu d'intéressant de l'Ukraine ni de Lithuanie, si ce n'est que le fort de Nieszwitz s'est rendu aux Russes; mais il est de peu d'importance. On attend le retour d'un courrier dépêché à Pétersbourg pour décider la marche ultérieure des affaires. Il y a grande apparence que l'impératrice ne se relâchera pas du système qu'elle a adopté, de concert avec les autres cours voisines, relativement à la Pologne. Un des principaux membres du cabinet de Berlin a cependant assuré, il a même engagé sa parole d'honneur qu'il n'y avait aucune convention arrêtée. Mais on se rappelle qu'un autre ministre prussien, & le roi de Prusse lui-même, ont affirmé dernièrement, que jamais sa majesté prussienne n'avait approuvé ce qui s'étoit fait le 3 mai 1791; tandis qu'on a une lettre écrite le 23 mai 1791 par Frédéric-Guillaume au roi de Pologne, qui contient des sentimens tout contraires. En voici la teneur:

Lettre écrite par le roi de Prusse au roi de Pologne.

Berlin, le 23 mai 1791.

» Monsieur mon Frere, j'ai reçu presque en même tems les deux lettres par lesquelles votre majesté a bien voulu me faire part de la résolution importante que la diete confédérée de Pologne vient de prendre, en fixant la succession héréditaire de son trône en faveur de la maison de Saxe. Personne assurément n'étoit plus propre à me communiquer les détails de cet événement, que le général comte Potocky, qui y a joué un rôle si intéressant, & qui mérite à tous égards le témoignage avantageux que votre majesté lui rend.

» L'empressement que j'ai mis à faire connoître ma façon de penser à cet égard, a dû le convaincre ainsi que toute la nation Polonoise de l'intérêt que j'y prends. Je me félicite d'avoir pu contribuer au maintien de sa liberté & de son indépendance, & un de mes soins les plus agréables, sera celui d'entretenir & d'affermir les liens qui nous unissent. Je n'ai pu qu'applaudir en particulier au choix qu'elle a fait d'un prince que ses vertus rendent digne du trône qui l'attend. Je souhaite cependant que ce moment soit encore éloigné, & que votre majesté puisse faire pendant une longue suite d'années, le bonheur de ses peuples.

» Ces vœux ne sont pas moins sinceres que l'attachement que je lui ai voué, & avec lequel je serai invariablement»,
monseigneur mon frere,

de votre majesté,

(Signé) Le bon frere F. GUILLAUME.

A L L E M A G N E.

De Bonn, le 7 juillet.

Trois bataillons du régiment prussien de Romberg ont passé hier à Fribourg, & ils s'arrêtent aujourd'hui à Koenigs-

winter, gros bourg situé sur la rive gauche du Rhin à une lieue & demie de Bonn. Ces différens bataillons se rendent dans l'électorat de Treves, où plusieurs autres régimens sont déjà arrivés, & où un nombre beaucoup plus considérable doit se rendre alternativement & successivement dans le courant de ce mois. Le plus grand ordre, la discipline la plus parfaite regne dans la marche de ces troupes, & aucune espèce de plaintes ne s'est encore élevée jusqu'à cet instant contre les soldats. Les différens approvisionnemens qui sont nécessaires à leur subsistance leur sont arrivés de la Hollande par le Rhin, & les sages précautions qui ont été prises ont prévenu une augmentation de prix sur les denrées de première nécessité, & ont ôté aux paysans de ces cantons tout sujet de mécontentemens.

De Coblenze, le 5 juillet.

Le roi de Hongrie & celui de Prusse ont fait tenir aux princes chacun un million, mais à la condition qu'il y aura deux commissaires, l'un autrichien, l'autre prussien, chargés de surveiller l'emploi de ces sommes. On assure encore que M. d'Aranda a envoyé 14 cents mille livres aux émigrés. M. de Nassau a rapporté aussi de Pétersbourg une lettre de crédit de l'impératrice de Russie, mais pour une somme peu considérable. Malgré ces secours d'argent qui annoncent une protection ouverte de la part des puissances coalisées, on persiste en même tems à croire que les princes n'ont pu obtenir la liberté & les moyens d'agir en leur nom dans la guerre, & que les corps qu'ils ont formés ne seront employés que subsidiairement & sous les ordres immédiats du duc de Brunswyck.

Extrait de la lettre d'un émigré de Coblenze, du 7 juillet.

Ce pays, qui a été si long-tems pour nous un séjour si triste, & l'on pourroit dire une terre de désolation, est aujourd'hui bien riant à nos yeux, & nous présente chaque jour un spectacle bien agréable. C'est celui de la cordialité & de l'union qui regnent entre les différens chefs qui vont commander les armées.

Depuis l'arrivée de M. le duc de Brunswyck, il ne se passe pas de jours qu'il ne vienne visiter les princes, ou que ceux-ci n'aillent le voir à son quartier-général. Le petit village où il est établi, n'étant pas fort éloigné d'ici, la plupart de nous y allons souvent à pied, & toujours nous y sommes reçus avec le plus vif intérêt & l'empressement le plus marqué.

Le duc de Brunswyck est aussi aimable que s'il n'avoit été toute sa vie qu'un simple courtisan. Il dînoit avant-hier chez les princes avec M. le prince de Condé & MM. les maréchaux de Broglie & de Castries. « Je ne me serois jamais » attendu, leur dit-il avec modestie, de dîner un jour avec » trois généraux qui m'ont battu, encore moins que je dusse » avoir l'honneur de les commander ».

C'est avec cette aménité, avec la même grace qu'il parle toujours à nous tous: aussi est-il déjà adoré de toute l'armée. Quel beau rôle que ce prince va jouer! il va....

Non jamais, depuis les croisades, on n'aura vu autant de rois, autant de princes, autant de nations différentes réunis sous les ordres d'un seul homme, & le duc de Brunswyck n'en paroît point orgueilleux.

Tous les ducs & pairs & les parlemens du royaume sont mandés à Manheim pour le 20 de ce mois. C'est de là que partira la proclamation des premiers tribunaux du royaume, en même tems que les armées combinées commenceroient leurs opérations; vous n'aurez qu'à peu près dans le même tems la manifeste des cours alliées.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN.

De Sarrelouis, le 7 juillet.

M. Kellerman se replie sur Bitche. On fait que les émigrés ont des vues sur ce passage, 1°. parce qu'il est ouvert; 2°. parce qu'il y a beaucoup d'aristocrates & de prêtres réfractaires; 3°. parce qu'ils tourneroient l'Alsace, tandis qu'elle seroit attaquée sur le Rhin.

De Paris, le 16 juillet.

Tout le monde vouloit, vendredi dernier, que M. le maréchal Luckner & M. la Fayette fussent arrivés ici: mais ce ne fut que dans l'après-midi du lendemain que parut M. le maréchal Luckner, & il y a apparence que nous ne verrons pas M. la Fayette à présent que le général de l'armée du Nord doit passer en Alsace. On croit qu'il est venu prendre les derniers ordres du roi sur le plan de campagne qu'il a adopté. On prétend encore qu'il portera de vives plaintes sur les menées qu'emploient les factieux & les intrigans pour désorganiser son armée.

M. Servan & ceux qui après lui ont répété ce grand mot: *il faut que la nation se leve toute entière*, auroient été bien étonnés du peu de monde armé que la fédération avoit attiré à Paris: cependant la cabale n'avoit rien négligé pour exciter tous les départemens à fondre sur la capitale; & dans plusieurs villes il n'étoit question de rien moins que de faire marcher tous les hommes en état de porter les armes. Mais les agitateurs du peuple ont prouvé, dans cette occasion comme dans toutes les autres, leur profonde ignorance des choses & des esprits: ils n'ont pas vu que, par leurs persécutions, ils ont détaché de la cause patriotique un trop grand nombre de citoyens pour espérer la même énergie que la nation déploya dans les premiers tems de la révolution; ils n'ont pas vu que, pour soulever & diriger vers un même but une grande multitude dans un pays de 25 millions d'hommes, il faut leur préparer de longue main & fournir à tems des moyens de subsistance, des armes & des chefs. En un mot, on assure qu'il n'y a pas eu à la fédération de Paris, au-delà de 12 à 15 cents fédérés inscrits à la municipalité.

Cependant, pour résister aux ennemis qui marchent contre nous, nous ne pouvons déployer d'assez grandes forces. Tous les citoyens ont le même intérêt à repousser une invasion: car, qui peut calculer les maux que peut causer une armée étrangère, si elle a des succès? Nous avons besoin du bras des Jacobins, des Feuillans, de ceux même que la révolution a rendus mécontents, mais dont les propriétés & les personnes seroient cent fois plus exposées, si l'ennemi ne trouve pas de résistance. Eh bien, dans cette circonstance critique, il existe en France une faction qui ne fait pas la cinquantième partie de la nation, mais qui, par son audace, fait plier toutes les autorités; & cette faction peint comme

ennemi de la patrie quiconque n'adopte pas ses dogmes anarchiques. Est-il un moyen plus sûr de détacher la grande masse de la cause patriotique, de la refroidir sur ses intérêts les plus chers, de la préparer à recevoir, tête baissée, le joug étranger, que de la représenter comme nos conspirateurs? Les cours qui virent avec effroi notre révolution commencer, sentirent bien qu'elles ne pouvoient l'attaquer de front sans lui donner de force; elles payerent des Brissot, des Carra & d'autres écrivains, pour exalter l'opinion publique & nous faire aller au-delà des bornes, sans lesquelles il n'y a ni gouvernement ni liberté. Quand l'année dernière, l'assemblée constituante voulut, en revisant, donner au gouvernement plus d'affiette & de force, la tourbe des écrivains fut tellement dénaturer l'opinion, que les bons esprits de l'assemblée constituante échouèrent dans des points essentiels. Actuellement, à l'aide des mêmes agens, nos ennemis étrangers, pour affaiblir nos moyens, répètent qu'on ne peut se fier qu'à des Jacobins. Et quoique des citoyens, ennemis de la cabale jacobite, aient déjà, comme le brave Gouyon, versé leur sang pour la patrie; quoique nos trois armées, qui certes ont bien montré qu'elles ne craignoient pas le danger, soient dans des principes opposés aux jacobites, on continue à les couvrir de soupçons. Luckner, la Morlière, & sur-tout la Fayette, y sont les plus exposés. Dans la cérémonie de la fédération, on prodigua à ce dernier, ainsi qu'à tous les amis des loix, les épithètes les plus injurieuses. Nous le répétons encore, quand le patriotisme est ainsi traité, quand on affecte, au contraire, d'honorer tous les auteurs de trouble & d'anarchie, comment veut-on que la nation entière, c'est-à-dire, que les citoyens qui peuvent consacrer leurs tems, leur personne & leurs biens à la patrie, se levent? Mais ne se leveroient-ils pas du moment où, n'ayant rien à craindre des cabales intérieures, ils ne verroient plus qu'un ennemi, celui qui veut leur imposer un joug étranger? Feuillans, & même aristocrates, ont à cet égard le même intérêt; ils sont également exposés par l'invasion ennemie. Nous ne pouvons la repousser que par le déploiement des plus grandes forces: or ces forces, n'est-il pas évident que nous ne pouvons les avoir tant qu'il existera une faction jacobite? Cette faction nous perdra donc infailliblement, si elle n'est pas détruite au plutôt.

Mais, disent-ils, dans leurs affiches incendiaires & perfides, qui empêchera que la constitution ne soit modifiée, & qu'on ne nous donne deux chambres, s'il n'y a pas de Jacobins? D'abord, si telle est l'opinion des puissances coalisées, ce que je ne crois pas, les Jacobins en faciliteront le succès plus qu'ils ne l'empêcheront, puisqu'eux seuls seront trop faibles contre l'ennemi, & que, dans le corps de la nation, on aimeroit mieux toute autre chambre que celle des Jacobins. Mais cette supposition est fautive; car les ennemis pousseront leurs succès aussi loin qu'ils pourront les porter. Ils détruiront, s'ils le peuvent, jusqu'au dernier germe d'une révolution qui, suivant Brissot, doit ébranler & renverser tous les trônes. Cela est dans la nature de la politique; & il ne faut que jeter les yeux sur les suites des contre-révolutions arrivées de nos tems à Geneve, en Hollande, en Brabant & à Liege, pour en être persuadés.

En un mot, il n'y a qu'un moyen de sauver la liberté française, c'est l'union: il n'y a qu'un moyen d'opérer la réunion, c'est la clôture des clubs délibérans. Si ceux qui les composent aiment véritablement la patrie, ils seront les premiers à lui faire ce sacrifice.

Cassandra si non creditur, perit Ilium.

La cérémonie de la fédération n'a produit aucun des sinistres

événemens que plusieurs avoient annoncés ou même préparés. Le jour étoit serein ; aussi, quoique le nombre des fédérés venus des départemens fût très-peu considérable, il étoit venu des environs de Paris assez de gardes nationales pour former avec la garde Parisienne un brillant cortège. Pour l'augmenter, on avoit admis dans les rangs beaucoup d'hommes, de femmes & d'enfans armés de piques, ou simplement de sabres. C'étoit sur-tout les enfans & les gens à piques qui avoient écrit sur leur chapeau : *vive Peiton*. Le cortège se mit en marche du boulevard du Temple, & traversa les mêmes rues où la première fédération avoit passé.

Les députés de l'assemblée nationale fermoient la marche. Elle se réunit avec le roi à l'entrée de la fédération, près l'Ecole-Militaire.

L'assemblée nationale & le roi se rendirent à l'autel de la patrie.

Le président de l'assemblée nationale & le roi monterent seuls sur l'autel de la patrie, où ils prêtèrent le serment constitutionnel.

Ensuite le commandant-général de la garde nationale monta sur l'autel, & conformément à l'article IV de la loi du 12 juillet présent mois, il prêta le serment civique au nom des citoyens.

Les fédérés dispersés dans les bataillons, ou réunis sous des bannières particulières, faisoient retentir l'air des chants joyeux & civiques de l'égalité sociale & de la liberté.

Le cortège n'a été rendu au champ de la fédération qu'à près de cinq heures.

Il y avoit sur le bord de l'eau 54 pièces de canon. Le pourtour des glacis étoit orné par 83 tentes, surmontées de banderoles tricolores.

En face de l'autel, du côté de la ville, sur le glacis, on avoit dressé une grande tente pour l'assemblée nationale, le roi, & le tribunal de cassation.

Du côté opposé, une autre tente pour les notables, les présidens, les commissaires des sections & les corps administratifs.

Dans l'enceinte du champ, on avoit formé, à une distance des glacis, une contre-allée par 83 arbres, portant chacun le nom d'un département sur une banderole tricolore, surmontée du bonnet de la liberté.

L'autel de la patrie étoit formé par une colonne tronquée, garnie de guirlandes de chêne.

A une certaine distance de l'autel de la patrie, du côté de l'eau, on avoit élevé un grand arbre, aux branches duquel étoient suspendus, en forme de guirlandes, des écussons, des casques, des cordons d'ordres supprimés, entrelacés avec des chaînes ; au pied de cet arbre étoit dressé un hûcher, couvert de tapis, de couronnes de toutes espèces, de chaperons, d'hermines, de bonnets doctoraux, de titres de noblesse & de sacs de procédures.

Du côté opposé, & à la même distance de l'autel, étoit élevée une pyramide, environnée de cyprès & de lauriers. Sur l'un des côtés on lisoit : *Aux citoyens morts pour la patrie aux frontières*. Sur l'autre côté : *Tremblez, tyrans, nous nous levons pour les venger*.

Au bas d'une des faces de l'autel, vis-à-vis de l'assemblée nationale, étoit l'orchestre pour la musique. Sur les quatre angles de l'autel, quatre cassiolettes pour brûler des parfums.

Les présidens des différens corps se font avancés sur l'autel de la patrie avec le roi qui s'étoit rendu au champ de Mars à onze heures, & ils ont prêté le serment décrété, au cri de *vive la nation, vive la liberté*. Le feu a été mis au hûcher, & la cérémonie a été terminée par des danses dans le champ de Mars, qui ont duré toute la journée.

L'assemblée seule & le roi devoient monter à l'autel mais beaucoup de monde, & en particulier une réunion de citoyens, portant une bannière en relief, s'étoient établis à l'avance sur la platte-forme. L'ordre devoit être de monter en ordre sur l'autel avec le cortège. Le président, le roi & le commandant de la garde nationale devoient seuls monter jusqu'au livre de la loi & faire leur serment. Ce plan n'a pu s'exécuter ; le roi est resté sur la première platte-forme au milieu de l'assemblée, pressée elle-même par les assistans.

Là a été prêté le serment constitutionnel aux acclamations de tout le peuple, qui présentait dans cet immense espace le coup-d'œil le plus imposant & le plus pittoresque en même tems par le désordre qui avoit été la suite de son empressement à s'approcher.

L'assemblée & le roi ne pouvant pénétrer de l'autre côté de l'autel pour descendre, sont revenus sur leurs pas ; les députés ont accompagné le roi à l'Ecole militaire, où il est remonté en voiture, & s'est rendu aux Tuileries par le même chemin qu'il avoit parcouru en venant.

Il y avoit dans chaque bataillon un nombre plus ou moins considérable de fédérés, ou d'habitans de Paris, armés de piques, dont quelques-uns crioient, en passant dans les rues & en défilant devant le roi : *vive Peiton* ! Il étoit naturel que ceux qui souilloient l'air de leurs infâmes exclamations contre la constitution, & les pouvoirs qu'elle a créés, honoraient de leurs insultes son défenseur le plus ardent, l'ami le plus zélé de la liberté, *la Fayette*.

Sur l'autel même de la patrie, quelques propos violens ont été tenus par des hommes en veste, les bras & col nus, & par d'autres vêtus de l'ancien uniforme des Gardes-François.

On a remarqué plusieurs canonniers placés hors de leur rang sous le balcon du roi, & dont l'un particulièrement paroïssoit, en criant *vive Peiton*, donner le signal aux bataillons qui passaient. Mais tous n'ont pas répondu à l'appel, & les régimens de ligne ont, après l'air *ça ira*, joué celui : *où peut-on être mieux*, & fait retentir les cris de *vive la nation & le roi*, que les assistans ont répétés.

Au retour du roi au château, la foule étoit très-nombreuse sur son passage ; les fenêtres étoient garnies, rien n'étoit préparé, le hasard avoit tout fait, & dans les rues, par les fenêtres, tout le long de la route, le cri de *vive le roi* s'est mêlé à celui de *vive la nation*.

Le cri à bas les factieux s'est aussi fait entendre.

Adresse du département du Bas-Rhin à l'assemblée nationale, lue le 12 juillet.

Les administrateurs annoncent à l'assemblée que les troupes prussiennes sont déjà cantonnées dans les électors, & paroissent devoir se porter vers Landau : les princes de l'Allemagne, disent-ils, abandonnent le système de neutralité qu'ils ont feint d'adopter. 20,000 émigrés vont occuper le Brisgaw. Enfin, tout annonce que nos frontières seront le théâtre des premières opérations de guerre. La plupart des riverains du Rhin demandent à faire, conjointement avec les troupes de ligne, des patrouilles, & s'offrent de partager les fatigues de la guerre. Des commissaires du directoire & de l'état-major parcourent les bords du Rhin, pour déterminer toutes les dispositions nécessaires à une bonne surveillance. Il est donc de la plus grande importance d'armer les citoyens patriotes des campagnes.

Les administrateurs annoncent que les nouvelles qu'ils reçoivent d'outre-Rhin, prouvent qu'il y a dans les deux factions qui agitent l'empire, des agens soudoyés qui fomentent nos troubles pour diminuer nos forces, &c.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

(Présidence de M. Aubert-Dubayet).

Séance du dimanche 15 juillet.

Le bruit s'est répandu dans l'assemblée que les généraux Luckner & la Fayette étoient arrivés dans la capitale. M. Thuriot a craint qu'ils ne fussent arrivés pour faire une pétition contre les Jacobins; il a demandé qu'il fût interdit aux généraux d'armée de se présenter à la barre de l'assemblée nationale. Cette proposition, vivement appuyée, a été renvoyée à l'ordre de deux heures.

On a proposé ensuite de charger le maire de Paris de faire parvenir à l'assemblée l'état numérique des fédérés qui se rendent à Soissons. Les membres de l'extrémité gauche ont montré quelque opposition à l'adoption de cette mesure; cependant elle a été adoptée, & le maire de Paris a été chargé de rendre compte, à compter du 18, du nombre des fédérés qui se sont faits enregistrer pour se rendre sur les frontières.... La discussion à laquelle cette proposition a été soumise, a porté l'attention de l'assemblée sur les troupes de ligne qui sont à Paris. M. Fauchet a demandé que le pouvoir exécutif fût tenu de les envoyer aux frontières sous 24 heures.... MM. Choudieu & Delmas de Toulouse ont vivement appuyé cette proposition. M. Girardin l'a réfutée avec beaucoup d'énergie; il a manifesté son étonnement sur ce que des hommes qui avoient tant de fois parlé des conspirateurs rassemblés dans la capitale, proposoient aujourd'hui de faire éloigner de Paris les troupes de ligne qui pouvoient seules faire échouer les conspirations.

M. Lacroix a répondu à M. Girardin; il a vanté le patriotisme des troupes de ligne, sur lequel personne n'avoit élevé de doute, & il a soutenu que les cinq régimens qui sont à Paris ne pouvoient pas être autorisés même à y laisser leurs dépôts.

M. Calvet observoit que la ville de Paris renfermoit dans son sein le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif, le tribunal de cassation, la caisse de l'extraordinaire, & qu'elle en étoit responsable à la France entière; il demandoit en conséquence que les troupes de ligne ne fussent pas éloignées.

Enfin, d'après des débats longs & orageux, l'assemblée a décrété que le pouvoir exécutif seroit tenu sous trois jours de faire éloigner de Paris toutes les troupes de ligne, & de les faire éloigner à plus de trente mille toises de la résidence du corps législatif. L'assemblée a décrété en même-temps que le pouvoir exécutif seroit tenu de rendre compte des mesures prises pour renforcer les armées des frontières.

M. Laffource a demandé que, pour remplir le vuide que laisseroit dans la capitale le départ des régimens, on s'occupât incessamment d'organiser la gendarmerie nationale où devoient se faire inscrire les ci-devant gardes-français. L'assemblée a décrété que le rapport du comité militaire seroit fait dans la séance de demain. Un membre a dit que le régiment suisse qui est à Paris avoit encore un drapeau blanc; on a proposé de décréter que le pouvoir exécutif seroit tenu de substituer au drapeau blanc un drapeau tricolore. M. Lacroix a observé qu'il y avoit une loi qui ordonnoit que tous les régimens étrangers au service de France, porteroient le drapeau national. Sur cette observation, l'assemblée a passé à l'ordre du jour, en chargeant le ministre de la guerre de rendre compte de l'exécution de la loi.

M. Genfonné a exposé ensuite que M. d'Artois étoit toujours colonel-général de Suisses & Grisons, & que M. de

Rôle, son aide-de-camp, émigré depuis trois ans, recevoit toujours le traitement attaché à son emploi. L'orateur, en dénonçant ce fait, a demandé que le comité diplomatique fût chargé de faire dans trois jours un rapport sur les capitulations avec les Suisses, & sur la suppression des places occupées par des émigrés. La proposition de M. Genfonné a été décrétée.

Un membre a observé que des libelles circuloient dans les départemens, sous le couvert de l'assemblée nationale: on a proposé de décréter que tous les députés seroient obligés de contre-signer les lettres & paquets qu'ils remettraient au bureau des contre-seings; cette proposition & quelques autres ont été envoyées au comité de législation.

Le ministre de la guerre a fait parvenir à l'assemblée une lettre du général la Morlière; ce général indique les mesures qu'il doit prendre pour la défense des frontières; ces dispositions ont besoin d'être autorisées par la loi. L'assemblée a renvoyé la lettre de M. la Morlière à la commission des douze.

M. le Montey, au nom de la commission des douze, a fait un rapport sur la question de savoir si les généraux pourroient adresser des pétitions au corps législatif; le rapporteur a pensé que le droit de pétition seroit dangereux pour la liberté, s'il étoit au pouvoir de la force armée. Pour que les débats politiques, disoit M. le Montey, ne viennent pas diviser les camps, il importe que les généraux n'aient d'autres discussions que les combats, d'autre parti que la victoire, & d'autre ambition que la reconnaissance & l'amour d'un peuple libre....

Le rapporteur a proposé de prohiber sous peine de destitution, & d'être poursuivi selon l'esprit & le texte des lois pénales, l'usage des pétitions par les généraux, les officiers-généraux, les colonels & les lieutenans-colonels en activité de service....

MM. Thuriot, Fauchet, Merlin & plusieurs membres insistoient pour que le projet de décret fût sur-le-champ livré à la discussion. M. Laffource pensoit que le vœu de l'assemblée n'étoit pas rempli; il vouloit qu'on prononçât sur la pétition de M. la Fayette. L'opinion de M. Laffource étoit aussi celle de M. Bazyré; il soutenoit que le rapport de la commission des douze n'étoit qu'un moyen de tactique; il a demandé un décret d'accusation contre le général la Fayette. A l'énonciation de cette opinion, les tribunes ont fait éclater une joie barbare & féroce.

M. Dumolard a tenu un autre langage; il a désiré, comme ceux qui avoient parlé avant lui, que le rapport fût fait sur la conduite de M. la Fayette; mais il a pensé que la France y trouveroit la justification du général, & la mauvaise foi de ses calomnieux.

L'assemblée a ordonné l'impression & l'ajournement du projet de la commission des douze.

M. Merlin est monté à la tribune; il prenoit la parole pour dénoncer l'armée de M. la Fayette, qui, disoit-il, avoit pris une délibération pour suivre son général par-tout où il vouloit.... Montrer de la confiance pour un général qui a mérité la haine de M. Merlin, c'est, selon M. Merlin, commettre un crime de lèse-nation. Cette dénonciation n'a pas produit l'effet qu'en attendoit M. Merlin: on a beaucoup applaudi au zèle des soldats & des officiers, qui paroissent si dévoués aux loix de la discipline & aux ordres de leur chef.

Prix de l'argent, du 15 juillet.

Pour avoir 100 l. en argent, il en coûte 160 l. en assignats.
Un louis en or coûte 40 liv. 10 s. en assignats.